

ANNEXE 11

Délibérations du Conseil Municipal de CRUSEILLES sur l'engagement de la procédure



DEL n°- 2023/79

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS
CANTON DE LA ROCHE SUR FORON
REPUBLIQUE FRANCAISE

MAIRIE DE CRUSEILLES

ORCRORORORORORO

EXTRAIT**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 6 JUIN 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le six du mois de juin, le conseil municipal de la commune de CRUSEILLES, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle consulaire de la mairie de Cruseilles, sous la présidence de Madame Sylvie MERMILLOD, maire de cette commune.

Date de la convocation du Conseil Municipal : le mercredi 31 mai 2023.

Présents : 22

Sylvie MERMILLOD, Valérie PERAY, Claude ANTONIELLO, Stéphanie SALLAZ-HINDLE, Anne BARRAUD, Patrice CLAVILIER, Chrystel BUFFARD, Jean PALLUD, Nathalie BRUGUIERE, Neïla ROBBAZ, Catherine MILLERIOUX, Sonja EICHLER, Charline BUFFARD, Nathan JACQUET, Sylvie RAHON-BISCHLER, Robert PAPES, Alexandra MEYER, Bernard DESBIOLLES, Jérôme JONFAL, Jean-Paul VASARINO, Louis JACQUEMOUD, Lionel DUNAND.

Représentés : 5

Robert AMAUDRY, Alex CHASSAING, Gaël HACKIERE, Marylou BOUCHET, Solange PAIREL.

Absent : ///

.

Quorum : 14

Monsieur Patrice CLAVILIER a été désigné secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers en exercice :	27
Présents :	22
Représentés :	5
Absent :	///
VOTE : Votants	27
Pour :	27

**OBJET : CONTRAT D'OBJECTIFS ET D'AMENAGEMENT DURABLE (COAD) DANS
LE CADRE DE L'ETUDE D'AMENAGEMENT FONCIER, AGRICOLE,
FORESTIER ET ENVIRONNEMENTALE (AFAFE)**

Envoyé en préfecture le 12/06/2023
Reçu en préfecture le 12/06/2023
Publié le 12/06/2023
ID : 074-217400969-20230606-DEL2023_79-DE



Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'une étude d'Aménagement Foncier Agricole, Forestier et Environnementale (AFAFE – ex-remembrements agricoles) est en cours d'élaboration sur la Commune.

La Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) s'est réunie le 27 mars 2023 et a voté la poursuite du projet pour remédier aux dommages causés sur le parcellaire agricole par la construction de l'A41 Nord.

La CCAF a approuvé un périmètre d'étude qui est joint à la présente délibération. Ce périmètre représente 932 hectares dans lesquels se retrouvent 3 227 parcelles, 634 comptes de propriété et 32 exploitations.

Par ailleurs, la CCAF a également approuvé un Contrat d'Objectifs et d'Aménagement Durable (COAD), annexé à la présente délibération, qui comprend les cinq grands items suivants :

- Améliorer et pérenniser les structures d'exploitations agricoles ;
- Un projet intégrant la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- Des travaux connexes adaptés aux risques naturels ;
- Protéger les milieux naturels ;
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine culturel et paysager.

Ce document est donc composé des prescriptions et recommandations que devront suivre le nouveau plan parcellaire et le projet de travaux connexes. Ces éléments sont issus de l'application des législations et réglementations relatives, notamment, à l'environnement.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le COAD tel que présenté.

Pour la bonne information des membres du Conseil Municipal, Madame le Maire explique que la prochaine étape de l'étude d'AFAFE sera une mise à l'enquête publique du périmètre d'étude. Cette enquête publique sera organisée par le Département de la Haute-Savoie et se tiendra certainement à l'automne 2023.

VU la Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU la Loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et le décret d'application n°2006-394 du 30 mars 2006 ;

VU le Décret n° 83-385 du 11 mai 1983 pris pour l'application des dispositions des articles 4 et 32 de la Loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État ;

VU le Décret du 3 mai 1995, prorogé le 3 mai 2000, puis le 5 mai 2004 déclarant d'utilité publique les travaux de construction de l'autoroute A41 Nord et faisant obligation au maître d'ouvrage de remédier aux dommages causés en participant financièrement à l'exécution d'opérations d'aménagement foncier et de travaux connexes ;

VU le Décret du 27 octobre 2005 approuvant la convention de concession passée entre l'État et ADELAC pour la conception, la construction, l'entretien, l'exploitation et la maintenance de la section Saint-Julien-en-Genevois / Villy-le-Pelloux de l'autoroute A41 ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Titre II du livre I^{er} du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

DEL 2023/79 du 06/06/2023

Envoyé en préfecture le 12/06/2023
Reçu en préfecture le 12/06/2023
Publié le 12/06/2023
ID : 074-217400969-20230606-DEL2023_79-DE

VU la délibération n°2021/37 du 06 avril 2021 portant renouvellement des membres propriétaires et des représentants de la Commune au sein de la Commission Communale d'Aménagement Foncier ;

CONSIDERANT l'intérêt pour la Commune d'approuver le Contrat d'Objectifs et d'Aménagement Durable tel que présenté ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,**

- **PREND ACTE** de la poursuite de la procédure d'Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental sur la Commune.
- **PREND ACTE** du périmètre d'étude de l'Aménagement Foncier, Agricole, Forestier et Environnemental tel que présenté.
- **APPROUVE** le Contrat d'Objectifs et d'Aménagement Durable tel que présenté.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le Contrat d'Objectifs et d'Aménagement Durable.

Pour Copie Conforme

Signatures

**Le secrétaire de séance
Patrice CLAVILIER**



**Le Maire
Sylvie MERMILLOD**



Télétransmise en Sous-Préfecture le : 12 JUIN 2023

Mise en ligne sur le site internet le : 12 JUIN 2023

DEL 2023/79 du 06/06/2023